

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 13 juin 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur René Martineau, préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

| | | | |
|------|------------------|--------------|----------------------------|
| M. | Ulrick Chérubin | Maire | Amos |
| M. | Lionel Pelchat | Maire | Barraute |
| M. | Jean-Pierre Naud | Maire | Berry |
| M. | Rosaire Guénette | Maire | Champneuf |
| M. | Michel Lévesque | Maire | La Corne |
| M. | Guy Lemire | Maire | La Morandière |
| M. | François Lemieux | Maire | Landrienne |
| Mme. | Huguette Saucier | Mairesse | Preissac |
| Mme. | Gaby Chiasson | Mairesse | Rochebaucourt |
| M. | Maurice Godbout | Maire | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| M. | Luc Pomerleau | Maire | Saint-Félix-de-Dalquier |
| M. | Réal Nolet | Représentant | Saint-Marc-de-Figuery |
| M. | Martin Roch | Maire | Saint-Mathieu-d'Harricana |
| M. | Pascal Rheault | Maire | Sainte-Gertrude-Manneville |
| M. | Denis Lebel | Représentant | TNO Lac-Chicobi (Guyenne) |

Ainsi que :

| | | |
|------|------------------|-------------------------------------|
| Mme. | Doris Jubinville | Directrice générale adjointe. |
| M. | Normand Grenier | Directeur du Service d'Aménagement. |

Sont absents :

| | | | |
|----|-----------------|--------|-----------|
| M. | Jacques Riopel | Préfet | |
| M. | Rémi Gilbert | Maire | Launay |
| M. | Ghislain Nadeau | Maire | Trécesson |

061-06-2012

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 mai 2012.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 6 juin 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Rencontres :
 - 6.1 Avec les représentants du Comité organisateur des Fêtes du 100^{ième} anniversaire de la ville d'Amos.
 - 6.2 Avec les représentants de la Commission Scolaire Harricana – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.
7. Correspondance.
8. Administration :
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Campagne « D'Amour et d'Eau Pure » - Sondage.
 - 9.2 Protocole d'entente de gestion 2012-2014 avec le MDEIE – Signature.
 - 9.3 Publications :
 - 9.3.1 Bulletin trimestriel – Janvier, février, mars 2012.
 - 9.3.2 Bulletin rural « Eau Courant », juin 2012.
10. Municipalités :
11. TNO :
 - 11.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes.
12. Sécurité Incendie :
13. Aménagement :
 - 13.1 Règlement # 118 – Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme.
 - 13.2 Demande à portée collective (article 59 LPTA).
 - 13.2.1 Entente de collaboration entre la MRC et l'UPA concernant la gestion des utilisations résidentielles en zone agricole permanente.
 - 13.2.2 RCI # 123 « Régissant la construction de résidences dans la zone agricole provinciale » - Adoption.
 - 13.3 Cueillette des matières résiduelles – Appel d'offres commun – Suivi.
 - 13.4 Plateforme de compostage – Étapes et échéancier.
 - 13.5 Fonds de développement touristique – Suivi.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Règlement # 122 « Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi – Modalités de gestion » - Adoption.
15. Service d'Évaluation :
 - 15.1 Rôles d'évaluation 2012-2014-2015 de certaines municipalités – Demande d'extension de délai.

16. Autres sujets :
 - 16.1 Nomination de représentants :
 - 16.1.1 Parc National d'Aiguebelle.
 - 16.1.2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi.
 - 16.2 Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana – Support financier.
 - 16.3 Comités de relance et de diversification – Rapports annuels 2011-2012 :
 - 16.3.1 Barraute.
 - 16.3.2 Launay et Guyenne.
 - 16.4 Sûreté du Québec – Activités estivales dans les municipalités
 - 16.5 Fédération Québécoise des Municipalités – Congrès.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
 - 17.1 Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville – Plan annuel d'aménagement forestier –vs- Chemins municipaux.
18. Informations :
 - 18.1 Activités et représentation du préfet du 10 mai au 13 juin 2012.
 - 18.2 Communiqué de presse – Fédération Québécoise des Municipalités – Crise forestière – La FQM dénonce les compressions et l'indécision gouvernementale.
 - 18.3 États des revenus et dépenses au 31 mai 2012 :
 - 18.3.1 MRC d'Abitibi.
 - 18.3.2 TNO.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

062-06-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MAI 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 9 mai 2012.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 JUIN 2012 :

Madame Doris Jubinville, directrice générale adjointe, présente aux maires les dossiers qui ont été traités par le Comité Administratif lors de la rencontre du 6 juin dernier et répond à leurs questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ ORGANISATEUR DU 100^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'AMOS :

Les représentants du Comité organisateur du 100^{ème} anniversaire de la ville d'Amos sont :

- Monsieur André Talbot, président;
- Madame Andrée Gravel, directrice générale.

Madame Gravel explique aux maires que l'année 2011 a été marquée par la mise en place de la structure, notamment avec la nomination du Conseil d'Administration et d'une directrice générale. L'élaboration des fondements organisationnels a permis de camper les objectifs qui détermineront les orientations des Fêtes du 100^{ème} d'Amos qui prendront leur coup d'envoi en janvier 2014.

Ces objectifs sont donc :

- Reconnaître le passé, célébrer le présent et se projeter dans le futur par une programmation variée;
- Démontrer la force, la capacité d'organisation et le rayonnement des gens de chez-nous en faisant preuve d'innovation;
- Faire de cet événement une fête intergénérationnelle où l'on reconnaît le travail des bâtisseurs d'hier, d'aujourd'hui et de l'avenir;
- Mettre en valeur et à contribution les différents secteurs d'activités à la base du développement et de la croissance de la ville d'Amos tels que les secteurs social et communautaire, religieux, de la santé, de la justice et économique;
- Faire connaître l'histoire de la ville d'Amos et son rôle majeur dans la création de l'Abitibi;
- Contribuer au rayonnement touristique du secteur d'Amos;
- Renforcer les sentiments de fierté et d'appartenance de la population;
- Collaborer avec la ville d'Amos à identifier des éléments de legs à la communauté.

Monsieur Talbot s'adresse également aux maires pour leur demander la participation des municipalités de la MRC pour promouvoir les activités du 100^{ème} dans le cadre des festivités que chacune tiendra dans les mois à venir. De plus, la Corporation des Fêtes du 100^{ème} d'Amos s'engage également à faire la promotion des activités des autres municipalités du territoire de la MRC dans ses publications promotionnelles. Les agents de développement de chacune des municipalités seront donc contactés afin de cibler les activités à promouvoir et pour assurer également la promotion du 100^{ème} d'Amos dans le cadre de ces activités.

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 :

Monsieur Michel Gagnon, président, ainsi que Monsieur Yannick Roy, directeur général, de la Commission Scolaire Harricana, présentent aux maires les documents suivants :

- Plan triennal d'organisation scolaire 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance n'est présentée.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI - CAMPAGNE « D'AMOUR ET D'EAU PURE » - SONDAGE :

Madame Caroline Thivierge, agente de communication au Centre Local de Développement Abitibi, présente aux maires les résultats du sondage effectué sur la campagne « D'Amour et d'Eau Pure » et fait état des statistiques et faits saillants du sondage :

- 72% ont identifié correctement le slogan de la campagne;
- 87% ont vu ou entendu le slogan au cours des 15 derniers mois;
- 36% croient que le but de la campagne était de présenter les avantages distinctifs et promouvoir le territoire;
- Les publicités journaux, affiches dans les lieux publics et les panneaux 4 X 8 ont majoritairement retenus l'attention des répondants;
- 34% des répondants ont affirmé que leur perception du territoire a changé grâce à la campagne;
- 85% des répondants estiment que leur niveau de fierté par rapport au territoire est à 8/10 ou plus;
- 83% des répondants ont apprécié la campagne;
- 46% des répondants ont aimé que la campagne mette en valeur des gens de chez-nous et le territoire;
- 60% des répondants estiment que la campagne les a aidés à mieux comprendre les avantages distinctifs du territoire;
- La qualité de vie (35%) et la qualité de l'eau (33%) sont les deux avantages qui ont le plus retenu l'attention des répondants;
- La provenance des répondants est bien répartie sur le territoire; 53% proviennent du milieu urbain alors que 47% proviennent du milieu rural.

De plus Madame Gaëlle Derrien, agente de développement territorial au Centre Local de Développement Abitibi, entretient les maires sur la préparation de la 3^{ième} phase de la campagne « D'Amour et d'Eau Pure » pour laquelle le dévoilement est prévue à l'automne 2012.

063-06-2012

ENTENTE DE GESTION ENTRE LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION ET LA MRC D'ABITIBI – FINANCEMENT DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, à signer l'Entente de gestion 2012-2014 entre le Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC d'Abitibi concernant le financement du Centre Local de Développement Abitibi en demandant toutefois une modification à l'article 4.6 pour qu'il se lise comme suit :

« La MRC s'engage à participer annuellement au financement du CLD en lui versant une quote-part municipale minimale de 236 021\$ et maximale de 0,02\$ par 100,00\$ d'évaluation réparti à l'ensemble des municipalités selon la richesse foncière uniformisée ».

ADOPTÉE

ENTENTE DE GESTION ENTRE LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION ET LA MRC D'ABITIBI – FINANCEMENT DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

Une vérification sera faite afin de transmettre aux maires la bonne information concernant la participation financière du Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Janvier, février, mars 2012;
- Bulletin rural Eau Courant, édition de juin 2012.

064-06-2010

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) ET TNO LAC-DESPINASSY – REDDITION DE COMPTES 2011 :

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 101 523\$ aux TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy, pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU que les compensations distribuées aux TNO visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les territoires des TNO Lac-Chicobi et Lac-Despinassy sur les routes susmentionnées;

ATTENDU que Monsieur Daniel Tétreault, vérificateur pour la MRC d'Abitibi (TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy) dépose à l'intention du Ministère des Transports un rapport confirmant qu'il a vérifié les sommes dépensées, correspondant aux frais encourus, apparaissant dans la reddition de comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2011 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ainsi que la conformité de la MRC d'Abitibi aux conditions dudit programme; lequel rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 en fournissant les documents suivants :

- L'Annexe « A » dûment complétée;
- Le rapport du vérificateur du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local en lieu et place de l'Annexe « B ».

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI » - NATURE DES MODIFICATIONS AUX PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, explique aux maires la nature des modifications qui devront être apportées aux plans et règlements d'urbanisme de l'ensemble des municipalités de la MRC afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi.

Ce document se veut donc un outil de référence pour l'élaboration des règlements de concordance.

065-06-2012

RÈGLEMENT NUMÉRO 118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI » - NATURE DES MODIFICATIONS AUX PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC :

ATTENDU que le règlement numéro 118 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 15 mai 2012;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'Assemblée générale des maires doit adopter un document qui indique la nature des amendements qu'une municipalité devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance avec le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que le document « Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme du règlement numéro 118 de la MRC d'Abitibi » a été transmis aux maires avec l'avis de convocation de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu d'adopter le document « Nature des modifications aux plans et règlements d'urbanisme du règlement numéro 118 de la MRC d'Abitibi » tel que déposé et annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE

066-06-2012

ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LA MRC D'ABITIBI ET LA FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE CONCERNANT LA GESTION DES UTILISATIONS RÉSIDENIELLES EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE :

ATTENDU que le 27 octobre 2010 la MRC d'Abitibi a officiellement déposée une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) (résolution # 102-10-2010) en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) (dossier # 370395);

ATTENDU qu'une entente verbale a été conclue avec les représentants de la CPTAQ, de l'UPA, de la MRC et des municipalités visées le 28 juin 2011;

ATTENDU que lors des rencontres préparatoires, les représentants de l'UPA et de la MRC d'Abitibi s'étaient entendus sur certaines définitions et thèmes ainsi que sur les modalités d'application des mesures inscrites dans la décision # 370395 de la CPTAQ dans le cadre de la demande à portée collective de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que la CPTAQ a rendu une décision le 27 avril 2012 en vertu de l'article 59 de la LPTAA (dossier # 0370395);

ATTENDU que certains éléments n'apparaissent pas dans la décision de la CPTAQ;

ATTENDU que les parties préconisent la création de richesse collective et des services à la collectivité en favorisant le développement des entreprises agricoles et l'occupation du territoire aux endroits ayant moins d'impact sur les activités agricoles;

ATTENDU que les représentants de l'UPA et de la MRC d'Abitibi ont statué lors de rencontres préparatoires, que les éléments non inscrits dans la décision de la CPTAQ et établis entre les parties devaient se concrétiser par la conclusion d'une entente de collaboration entre l'UPA et la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que la dite entente vise à guider les parties dans l'application des modalités inscrites dans le dossier # 370395 de la CPTAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer une entente de collaboration entre la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue et la MRC d'Abitibi concernant la gestion des utilisations résidentielles en zone agricole permanente suite à la demande à portée collective de la MRC d'Abitibi (dossier # 370395).

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 123 « RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RÉGISSANT LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES DANS LA ZONE AGRICOLE PROVINCIALE » - ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier et unanimement résolu d'adopter le règlement de contrôle intérimaire numéro 123 « Régissant la construction de résidences dans la zone agricole provinciale ».

Une dispense de lecture est accordée compte tenu que les maires ont reçu copie du projet de règlement par courrier en même que l'avis de convocation pour la présente séance.

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LA CUEILLETTE – SUIVI :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires un tableau comparatif des coûts de collecte et de traitement des matières résiduelles dans certaines municipalités pour l'année 2011.

Ce tableau se veut un outil de travail pour évaluer les avantages possibles à faire un appel d'offres commun pour la cueillette des matières résiduelles pour les deux prochaines années.

Lors de la réunion du 6 juin dernier, le Comité Administratif souhaitait que les municipalités ayant un intérêt à faire partie d'un appel d'offres commun pour la cueillette des matières résiduelles se prononcent à savoir qui sera le gestionnaire de ce dossier : une municipalité faisant partie du regroupement ou la MRC.

Au terme des discussions, il est convenu :

- De demander à toutes les municipalités de nous transmettre leurs coûts pour l'ensemble de la gestion des matières résiduelles;
- Que la MRC ait la responsabilité de l'appel d'offres commun et gère le contrat;
- Qu'au cours de l'été, un modèle de résolution soit transmis aux municipalités afin qu'elles nous fassent connaître de façon officielle leur intérêt à participer à un appel d'offres commun;
- Qu'au cours de l'été, un modèle d'entente soit transmis aux municipalités concernant les modalités de la MRC pour gérer un tel contrat.

À la lumière de ces informations, lors de l'Assemblée Générale des maires du mois de septembre, les décisions appropriées pourront être prises.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PLATEFORME DE COMPOSTAGE – ÉTAPES À RÉALISER ET ÉCHÉANCIER :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires les étapes à réaliser avant la mise en opération de la plateforme de compostage ainsi qu'un échéancier préliminaire.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2013 :

ATTENDU qu'un Fonds de développement touristique fût mis en place pour faire suite à l'adoption en mars 2007 du Plan stratégique de développement touristique 2007-2012 par l'Assemblée générale des maires ainsi qu'au financement représentant 0,01\$ par 100,00\$ d'évaluation selon la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU que certaines municipalités ont soulevé certaines lacunes et insatisfactions par rapport aux modalités et aux objectifs de la Politique du Fonds de développement touristique;

ATTENDU que l'Assemblée Générale des maires a créé un Comité d'analyse élargi (résolution # 053-05-2012) suite au dépôt et à la présentation du bilan provisoire du Fonds de développement touristique;

ATTENDU que le mandat du Comité d'analyse élargi est d'encadrer le mandat du Centre Local de Développement Abitibi; soit de mettre à jour le Plan stratégique de développement touristique ainsi que le Fonds de développement touristique;

ATTENDU que le Centre Local de Développement Abitibi a déposé et présenté aux membres du Comité d'analyse élargi le cadre de référence et un plan d'action en vue de renouveler le Plan stratégique de développement touristique et le Fonds de développement touristique;

ATTENDU que le Plan stratégique de développement touristique 2007-2012 ainsi que le Fonds de développement se termine le 31 décembre 2012;

ATTENDU que le Comité d'analyse élargi recommande de garder le statu quo pour l'année 2013 afin de laisser au Centre Local de Développement Abitibi et au Comité d'analyse une période de temps de travail convenable en vue de mettre à jour le Plan de développement touristique et le Fonds de développement touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu :

- De garder le statu quo concernant le Plan stratégique de développement touristique et de maintenir le financement du Fonds de développement touristique à 0,01\$ par 100,00\$ d'évaluation sur la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi;
- De demander au Centre Local de Développement Abitibi de présenter, avant le 17 mai 2013, à l'Assemblée Générale des maires de la MRC d'Abitibi une proposition de Plan de développement stratégique et de Fonds de développement touristique pour 2014-2019.

ADOPTÉE

069-06-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 122 « FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI – MODALITÉS DE GESTION » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 122 « Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi – Modalités de gestion ».

ADOPTÉE

070-06-2012 **DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'aviser le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire que la MRC d'Abitibi souhaite se prévaloir tel que prévu à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, d'une extension de délai jusqu'au premier novembre 2012, pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

| | |
|-------|----------------------------|
| 88075 | Trécesson |
| 88090 | Preissac |
| 88030 | La Corne |
| 88045 | La Motte |
| 88085 | Sainte-Gertrude-Manneville |
| 88070 | Berry |
| 88065 | Saint-Dominique-du-Rosaire |
| 88080 | Launay |
| 88904 | TNO Lac-Chicobi |
| 88015 | La Morandière |
| 88010 | Rochebaucourt |
| 88005 | Champneuf |
| 88902 | TNO Lac-Despinassy |

ADOPTÉE

071-06-2012 **TABLE DE CONCERTATION DU PARC NATIONAL D'AIGUEBELLE – REPRÉSENTANT :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu de nommer Monsieur Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville, pour représenter la MRC d'Abitibi sur la Table de concertation du Parc National d'Aiguebelle.

ADOPTÉE

072-06-2012

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI –
REPRÉSENTANTS DE LA MRC D'ABITIBI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour représenter la MRC d'Abitibi à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi :

- M. Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville, administrateur délégué;
- M. Jean-Pierre Naud, maire de Berry, substitut à l'administrateur délégué;
- M. Michel Lévesque, maire de La Corne, administrateur;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire, administrateur,

ADOPTÉE

**SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE L'HARRICANA – SUPPORT
FINANCIER :**

Le 14 mars dernier l'Assemblée Générale des maires adoptait la résolution numéro 024-03-2012 par laquelle la MRC d'Abitibi accordait, conjointement avec la MRC de la Vallée-de-l'Or, une somme récurrente de 5 000,00\$ par année dès l'exercice financier 2012 pour l'entretien du réseau de navigation de la rivière Harricana incluant la zone de la MRC d'Abitibi et de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Le 18 avril dernier, la MRC de la Vallée-de-l'Or adoptait la résolution numéro 8975-04-12 par laquelle elle confirmait qu'elle ne participerait pas à la création d'un Fonds de roulement pour l'entretien des voies navigables de l'Harricana et recommandait à la Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana de solliciter l'aide financière des organismes de développement touristique de l'Abitibi-Témiscamingue.

Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana explique aux maires que les représentants de la Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana poursuivent leurs démarches auprès des organismes du territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or et qu'à cet effet, une rencontre est prévue le 18 juin prochain.

Il est donc recommandé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la rencontre du Comité Administratif du 27 juin prochain puisque Monsieur Roch pourra communiquer les résultats de cette rencontre aux représentants de la MRC d'Abitibi.

073-06-2012

**CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – COMITÉ DE
RELANCE DE BARRAUTE – RAPPORT ANNUEL 2011-2012 – ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel 2011-2012 du Comité de relance de Barraute et de le transmettre au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

074-06-2012

**CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – COMITÉ DE
RELANCE DE LAUNAY/GUYENNE – RAPPORT ANNUEL 2011-2012 – ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel 2011-2012 du Comité de relance de Launay/Guyenne et de le transmettre au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

SÛRETÉ DU QUÉBEC – ACTIVITÉS ESTIVALES DANS LES MUNICIPALITÉS :

Les municipalités sont invitées à faire connaître à la Sûreté du Québec les activités estivales qui se tiendront sur leur territoire pendant l'été.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS 2012 :

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 2012 au Centre des congrès de Québec :

- M. Jacques Riopel, préfet;
- M. Lionel Pelchat, maire de Barraute;
- M. Martin Roch, maire de Saint-Mathieu-d'Harricana;
- M. Michel Roy, directeur général;
- Mme. Doris Jubinville, directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE - PLAN ANNUEL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER –VS- CHEMINS MUNICIPAUX :

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, fait part aux maires de son mécontentement relativement aux travaux forestiers prévus dans sa municipalité et également dans d'autres municipalités avoisinantes pour lesquels les chemins de la municipalité devront être utilisés pour le transport du bois ce qui occasionnera des bris pour lesquels la municipalité ne dispose pas des budgets nécessaires pour en faire la restauration.

Cet état de fait donne suite à la réduction de charge du pont sur la Route 395 appartenant au Ministère des Transports.

Les maires recommandent à Monsieur Rheault qu'une rencontre soit organisée avec Monsieur François Gendron, député d'Abitib-Ouest, en présence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants :

- Activités et représentations du préfet du 10 mai au 13 juin 2012;
- Communiqué de presse – Fédération Québécoise des municipalités – Crise forestière – la FQM dénonce les compressions et l'indécision gouvernementale;
- États des revenus et dépenses au 31 mai 2012 :
 - MRC d'Abitibi.
 - TNO.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

René Martineau,
Préfet suppléant.

Doris Jubinville,
Directrice générale adjointe.